



2023/032

7.1.2

Conseillers Municipaux	
En exercice	27
Présents	21
Pouvoirs	4
Exprimés	25

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, convoqué le 3 mars 2023, s'est réuni le **9 mars 2023** en séance ordinaire à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

### OBJET

## BUDGET COMMUNAL COMPTE DE GESTION 2022

**Présents :** M. Jean-Claude PROVOST, M. Jacques PRIOUX, Mme Françoise JORAT, M. Nicolas BESNIER, Mme Katia de SAINT JUST, M. Olivier GENESTE, Mme Isabelle TESSIER, M. Roland GRANGER, M. Patrick MORTIER, Mme Catherine FOUGERE, Mme Pascale FRABOUL-RIALLAND, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, Mme Cécile de LAUNAY, Mme Céline HAY, Mme Stéphanie GUILLET, M. Yoann CARGOUE, M. Christophe NIVET, M. Dominique CHARTIER, Mme Cindy BOUILLARD, Mme Sonia RICHARD, M. Rémy GOURDON.

**Absente excusée :** M. Jean-Noël THOMAZEAU, Mme Brigitte BOURSEAU, M. Pierre-Yves HABAY, M. Ludovic CROCHARD, M. Nicolas ROBIN, Mme Pauline RAGUET.

M. Pierre-Yves HABAY a donné pouvoir à Mme Katia de SAINT-JUST  
M. Ludovic CROCHARD a donné pouvoir à M. Patrick MORTIER  
M. Nicolas ROBIN a donné pouvoir à M. Nicolas BESNIER  
Mme Pauline RAGUET a donné pouvoir à Mme Isabelle TESSIER

☒ Mme Céline HAY a été élue secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2022 du budget général produit par le Trésor Public entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2022, identique au compte administratif.

Les résultats du budget général s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	Recettes	Dépenses	Résultats
Fonctionnement	5 020 757,77 €	4 223 921,34 €	796 836,43 €
Fonctionnement résultat reporté	304 406,53 €		304 406,53 €
<b>Total Fonctionnement Net</b>	<b>5 324 400,10 €</b>	<b>4 223 921,34 €</b>	<b>1 101 242,96 €</b>
INVESTISSEMENT	Recettes	Dépenses	Résultats
Investissement	5 665 404,50 €	4 595 670,29 €	1 069 734,21 €
Investissement résultat reporté	1 201 991,77 €		1 201 991,77 €
<b>Total Investissement</b>	<b>6 867 396,27 €</b>	<b>4 595 670,29 €</b>	<b>2 271 725,98 €</b>
Restes à réaliser	1 005 231,94 €	1 138 527,28 €	-133 295,34 €
<b>Total Investissement Net</b>	<b>7 872 628,21 €</b>	<b>5 734 197,57 €</b>	<b>2 138 430,64 €</b>
Excédent de Fonctionnement Net			1 101 242,96 €
Excédent d'Investissement Net			2 138 430,64 €
<b>Excédent Net</b>			<b>3 239 673,60 €</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget général.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 13 mars 2023

Acte publié le

LE MAIRE,  
JEAN-CLAUDE PROVOST

